

Image not found or type unknown



Enfant mineur restant en france pendant les vacances de ses paren

Par **sylviefrancis**, le **13/02/2013** à **13:33**

bonjourrrnnous souhaitons partir en thailande au mois d'aout et ma fille de 17 ans ne veut pas nous suivre, quelle demarche je dois accomplir afin qu'elle puisse etre pris en charge en cas d'hospitalisation rnest ce qu'une simple lettre autorisant une personne de la famille a prendre les decisions qui s'imposent en notre nom peut suffire en cas d'hospitalisation (jambe cassee , operation benine) car il n'est pas evident de trouver un avion pour revenir en urgence quand on est si loin et je voudrais prendre toutes les precautions pour elle, afin qu'il n'y ait pas de soucismerci de votre aiderncordialement